

Economies d'énergie – Autoconsommation – Photovoltaïque – Stockage virtuel

Monabee lance sa nouvelle offre « Compte Épargne Solaire » de stockage virtuel pour les particuliers producteurs d'énergie solaire

Lyon, le 26 novembre 2019 – Monabee annonce le lancement de l'offre « Compte Épargne Solaire », donnant la possibilité aux particuliers producteurs d'énergie solaire en autoconsommation de bénéficier d'un service de stockage virtuel du surplus d'électricité (quantité d'énergie produite mais non consommée à l'instant T). L'électricité produite par les panneaux solaires qui n'est pas consommée est stockée sur un compte personnel en ligne : elle est utilisable jour et nuit. Un stockage virtuel, illimité dans le temps et en capacité, pour autoconsommer son énergie solaire à 100%.

L'offre ENERGEE'Z en autoconsommation résidentielle de Monabee renforcée par le COMPTE ÉPARGNE SOLAIRE

Dans le cadre d'une installation en autoconsommation sans batterie physique, toute l'énergie produite n'est pas consommée à 100%. C'est ce qu'on appelle le « surplus de production ». Le particulier peut aujourd'hui choisir entre trois formules : soit l'autoconsommation totale sans valorisation du surplus, soit la valorisation de ce dernier en Obligation d'Achat (OA) ou « vente de surplus », et enfin le stockage virtuel, un nouveau service entièrement digitalisé qui permet de capitaliser ce surplus sur un compte personnel en ligne, utilisable 24h/24 et 7j/7.

En complément du monitoring de production et de consommation et du pilotage d'équipements énergivores conçus par Monabee, le COMPTE ÉPARGNE SOLAIRE permet aux producteurs de bénéficier de cette nouvelle brique de service de stockage virtuel : en toute **simplicité** puisque l'abonnement ne nécessite qu'un changement de fournisseur d'électricité (opéré par Monabee), ensuite la **valorisation continue du surplus d'énergie** dans l'usage quotidien et à long terme, c'est-à-dire sans impact face à toute éventuelle hausse du tarif d'achat et enfin en toute **transparence** car l'utilisateur a immédiatement accès, via son espace client ou lors de la réception de sa facture, à la quantité d'énergie capitalisée et restante. Le besoin en consommation électrique s'ajuste, quant à lui, de manière automatique.

L'offre *Compte Épargne Solaire powered by Urban Solar Energy*, est disponible sans limite de temps, sans limite de puissance et ne nécessite pas l'installation d'équipement supplémentaire sur site.

Le COMPTE ÉPARGNE SOLAIRE disponible avec un bonus exclusif à la souscription

Pour toute nouvelle souscription au COMPTE ÉPARGNE SOLAIRE, Monabee attribuera un bonus exclusif de 500kWh, immédiatement crédité sur le compte personnel de l'utilisateur.

D'un point de vue tarifaire, l'utilisation du capital d'énergie disponible sur le COMPTE ÉPARGNE SOLAIRE est de 0.07c€/par kWh consommé. Cette somme correspond à la taxe de transport de l'électricité ou TURPE, non-déductible. L'abonnement au fournisseur d'énergie reste quant à lui nécessaire afin d'assurer la couverture du service.

En savoir plus : <https://www.monabee.fr/compte-epargne-solaire/>

À propos de Monabee – Suivez Monabee sur [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [Facebook](#)

Créée en 2012 à Lyon par Clara Trévisiol et Vianney Fichet, Monabee est une PME lyonnaise spécialisée dans la réduction des consommations énergétiques et l'autoconsommation solaire.

Avec un taux de croissance de 2843 % depuis 3 ans et ses 4.500 clients, Monabee s'impose en France comme l'un des acteurs privés majeurs de l'autoconsommation solaire et de l'optimisation énergétique.

La société compte plus de 30 collaborateurs répartis entre le siège social à Lyon et ses 5 agences territoriales (Béziers, Bordeaux, La Rochelle, Toulouse, Senas).

Contacts Presse

Jean-Denis Gitton – Directeur de la Communication - 06 14 42 60 23 - jdgitton@monabee.fr